

[co]motion

Agitateur de culture

Juin 2022

Conformément à la loi sur Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, [co]motion s'engage à respecter les conditions suivantes relatives l'exécution de son concours.

Règlements

Conditions de participation

Pour être éligible au concours, le participant doit avoir complété son inscription à l'abonnement théâtre 2022-23 via le formulaire fourni dans l'infolettre de FADOQ – Région Laval OU avoir complété un abonnement théâtre en contactant la billetterie de la Salle André-Mathieu au 450-667-2040 tout en référant la FADOQ – Région Laval au moment de l'abonnement. Tout autre abonnement théâtre 2022-23 ne sera pas éligible au concours.

Tout membre de la FADOQ – Région Laval qui complète correctement un abonnement via les méthodes décrites ci-dessus se voit automatiquement être inscrit au concours.

La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant ou son mandataire ne peuvent participer à ce concours.

Durée du concours et date du tirage

Le concours est valide du 15 juin 2022 à 00h00 EDT jusqu'au 5 juillet 2022 00h00 EDT exclusivement. Le tirage sera effectué le 8 juillet 2022 à 12h00 EDT par l'équipe de [co]motion, sur les lieux de la Salle André-Mathieu à Laval.

Prix

Deux (2) abonnements théâtre pour la saison 2022-23 de [co]motion, soit un abonnement 5 pièces (valeur de 215.60\$ + taxes) ou un abonnement 7 pièces (valeur de 299.25\$ + taxes).

Le montant total de/des l'abonnement(s) gagné(s), incluant les taxes, sera remboursé aux personnes gagnantes.

Sélection des gagnant(e)s

Les gagnant(es) seront contacté(e)s directement via l'adresse courriel ainsi que le numéro de téléphone fournis durant leur inscription au concours.

À la suite de l'appel et le courriel envoyés, le/les gagnant(e)s du concours qui n'auront toujours pas contacté la billetterie de la Salle André-Mathieu auront sept (7) jours pour réclamer leur prix en contactant la billetterie au 450-667-2040.

Le/les gagnant(e)s recevront une compensation monétaire équivalente à l'achat de l'abonnement théâtre effectué dans le cadre de ce concours, conforme à la valeur de celui-ci, inscrit ci-haut.

Le montant remboursé sera envoyé via le mode de paiement utilisé lors de la transaction.

Un seul membre de la FADOQ – Région Laval pourrait remporter les deux abonnements tirés dans le cadre de ce concours si celui-ci a acheté deux abonnements ou plus.

Recours légaux

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.